

Bouleurs Infos

Journal d'informations Municipales

Année 2024, N°97

Janvier 2024



Editorial

Les années se suivent avec à chaque fois leur lot de « surprises » désagréables. Nous aimerions pouvoir souligner des actions positives, de solidarité, d'entraide, que règne l'intérêt général et moins l'intérêt particulier. Diminuer la fracture de notre société nous incombe. Il suffit à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice.. Que chacun fasse un effort pour comprendre l'autre et que ceux que l'on accueille en soient reconnaissants.

Souhaitons à notre pays d'aller vers un avenir meilleur. Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser ses vœux de santé et de bonheur pour 2024.

Monique BOURDIER

La collecte des biodéchets

Les médias en parlent quasiment toutes les semaines, « le tri à la source des biodéchets sera obligatoire au 1er janvier 2024. » Le législateur indique qu'à cette date, tous les habitants doivent disposer d'une solution mise en place par la collectivité pour le tri à la source de leurs déchets alimentaires.

Les restes alimentaires doivent désormais être valorisés et transformés en compost ou en méthane.

Qu'en est-il sur notre territoire ?

Avec la possibilité donnée aux habitants du territoire d'acquérir des composteurs individuels et des lombricomposteurs, avec la mise en place de composteurs en site partagé, nous sommes en conformité avec la loi (750 composteurs distribués depuis fin 2022 sur le territoire de Covaltri).



Cependant, bien conscient que tout particulier n'est pas forcément enclin à faire du compost, notre syndicat intercommunal travaille sur plusieurs scénarios qui permettraient de collecter les déchets alimentaires sur la base de conteneurs en Point d'Apport Volontaire (PAV) ou de

(Suite page 5)

Collecte des sapins & Opération Broyage



Aucune collecte n'étant prévue par COVALTRI, pour vous éviter de vous rendre en déchetterie, la commune organise la collecte de vos sapins naturels comme l'an dernier devant le monument aux morts.

la collecte sera en place :

du 6 au 16 janvier

Seuls les sapins nus et naturels sont acceptés.
Des barrières délimiteront l'espace de collecte.

**Opération de broyage de vos végétaux le 13 Janvier :
Voir page 4**

La route communale de Sarcy



Toujours limitée à 50 km/h



En 2005, cette route avait déjà été réparée et des refuges créés, comme en montagne, pour permettre le croisement avec d'autres véhicules. Depuis donc 18 ans nous avons pu constater que ce système fonctionnait bien et était respecté.

Depuis le dépôt du fumier en bordure de la voie en 2021, nous avons constaté cependant des ornières sur les bas-côtés, ce qui nous avait fait renoncer à la piste cyclable et piétonne.

Il n'était pas question d'élargir car cela signifiait refaire une fondation aux bas-côtés et ce n'était plus du tout le même coût. Nous serions revenus au prix de 811 400 € (prix 2021) pour une largeur de 4.50 ml comprenant la voie verte : impossible pour notre budget.



Les 700 ml les plus abîmés ont donc été refaits à neuf dans la même emprise que celle existante, voire plus large par endroit où le relevé géomètre n'indiquait que 2,70 ml en retraçant la fondation en place, en refaisant à neuf les refuges et en en ajoutant un. Nous ne voulions pas non plus permettre une plus grande vitesse.

La commune a choisi de mettre des bordures pour maintenir le plus longtemps possible le bitume tout en servant de guide visuel entre le bord de la route et les bas-côtés, malgré un coût élevé (plus de 60 000 €).

Les chauffeurs des véhicules à l'origine des salissures ont l'obligation de nettoyer la route. Les responsables sont amendables d'une contravention de 5^{ème} catégorie pour atteinte à la sécurité publique. La commune ne sera jamais en mesure de nettoyer quotidiennement ni de faire venir une balayeuse -laveuse à plus de 1000 € le passage. Actuellement les accotements qui ont été remaniés sont instables et très impactés par les intempéries récurrentes mais la situation va s'améliorer au printemps lorsque l'herbe va repousser.

Chacun devrait avoir conscience de la situation et ne pas vouloir forcer le passage pour ne pas avoir à utiliser un refuge.

**Bilan de l'opération : Dépenses totales : 346 098 €
Subventions du C.D.77 : 35 000 € + 14000 € pour le refuge
+ autofinancement par la commune de 297 098 €**

La sécurité routière

Depuis des mois les habitants de Montpichet se plaignaient, à *juste titre*, les données du radar nous l'ont confirmé, d'une vitesse excessive même en pleine journée. Il est inadmissible de voir des gens circuler à plus de 100 km/h, doublant un bus, avec des enfants près d'un abribus...

Même en retard le matin pour se rendre à son travail, on ne roule pas à plus de 50 km/h en agglomération (encore moins à 80 km/h !!) Depuis la fin du mois d'août les contrôles de vitesse se sont intensifiés à Montpichet mais aussi à plusieurs autres endroits du village. Les gendarmes ont consacré 145 h depuis le début de l'année contre 124 h à la même période l'an dernier et ont pu constater une nette augmentation : de 12 verbalisations, nous sommes passés en 3 mois à 82

En un peu plus de 2 mois ce sont **82 verbalisations** qui ont été dressées dont 4 conducteurs sous l'emprise de stupéfiants. L'un d'eux est aujourd'hui en prison.

Un conducteur, avec un gros excès de vitesse, qui a fait un refus d'obtempérer, a été mis en garde à vue, sa voiture mise en fourrière pendant 7 jours, il a eu une suspension de permis et va passer au tribunal.

On a constaté une **baisse de circulation de 13.82 %** ainsi qu'une baisse de la vitesse.

Les contrôles vont continuer jusqu'à ce que les excès relevés soient raisonnables (< 20 km/h). En 2008, il avait fallu 200 verbalisations pour apaiser la circulation pendant quelques temps.

Nombre de véhicules	6 Juillet	%	12 /09/	%	28 /11	%
≥ 90	33	1.03 %	15		11	0.03 %
Dont >à 100 km/h	11		3		4	
Entre 70 et 90	570	17.79%	254	8.39 %	184	6.66 %
Entre 55 et 70	1440	44.94%	1321	43.64 %	966	34.99 %
Nombre total véhicules	3204		3027		2761	

SÉCURITÉ ROUTIÈRE		
	P-1	P
Nombre total d'infractions	12	82
Dont infractions stupéfiants-Alcool	0	4
Total heures de sécurité routière	124	145
Nombre d'accidents corporels	0	1
Nombre de Tués	0	0
Nombre de Blessés	0	1

Quelques exemples de journées pour montrer l'évolution

La création d'un annuaire des entreprises, artisans et professions libérales

Le site internet est en cours de refonte. Nous allons le moderniser et y intégrer un annuaire des ressources de la commune en termes d'artisans, d'entreprises et professions libérales.

Nous attendons que celles-ci se fassent connaître avec quelques lignes de présentation et leurs coordonnées. En effet la commune ne dispose pas du fichier des Finances Publiques puisque le développement économique n'est pas une compétence de la commune.

Nombreux sont les nouveaux habitants à vouloir faire « travailler le local ».

Maîtrisons nos factures : 1 Bac jaune sur 3 est refusé pour du mauvais tri

1 Million d'euros est dépensé par an au SMITOM pour des erreurs de tri, et cela entre dans notre facture OM



Un bac jaune refusé = son contenu repart en incinération : son coût est alors x 3. Nos erreurs de tri nous sont facturés mais, en plus, COVALTRI refusera bientôt de collecter les bacs jaunes non triés

Le textile est recyclable à 100 %, mais pas quand il est dans nos bacs jaunes.

Le textile représente 6 à 7 kg / habitant/an qui est mis dans les bacs d'OM ou bacs jaunes.

Une borne à vêtements est donc depuis quelques jours à votre disposition sur le parking du cimetière.

Et prochainement **un container pour gros cartons** pour libérer de la place dans les bacs jaunes. Nous comptons sur vous pour ne mettre aucun autre type de déchets, ce qui permettra une bonne valorisation.

4 grandes filières de recyclage :

- ◆ Vêtements en bon état → Revendus en seconde main
- ◆ Plus usagé → revendu sur le marché national et international
- ◆ Trop usagé → Transformé en chiffon industriel
- ◆ Si pas utilisable → Effilochage pour récupération des fibres pour retisser ou transformation en feutrine pour isolation dans le domaine de l'automobile et du BTP

Opération Broyage et distribution du broyat Samedi 13 janvier

Apportez vos tailles de jardin et repartez avec du broyat si vous le souhaitez (*prévoir des contenants*)

Service organisé par la Mairie ouvert à tous les Bouleurois
Gratuit



DE 9H30 à 12H00 et de 14h30 à 17h00

Déroulement :

Le camion de la commune passera à votre domicile le samedi matin pour collecter vos végétaux

Les branchages doivent être « rangés » pour être facilement chargeables

- ◆ Longueur max. des branches : 3 m
- ◆ Volume max : 2 m³ Ø : 14 cm max
- ◆ Les branchages seront stockés à l'intérieur de la propriété en aucun cas sur le trottoir
- ◆ Les branchages seront facilement accessibles avec le camion municipal
- ◆ Les employés communaux pourront aider à charger le camion

Le broyage aura lieu l'après-midi au hangar municipal rue du corbier où vous pourrez retirer le broyat

PRENDRE RV à la Mairie avant le 10 janvier afin de fixer une heure de passage 01 64 63 03 29 ou accueil@bouleurs.fr

La collecte des bio-déchets (suite)

(Suite de la page 1)

bacs individuels.

1. Collecte en porte à porte des biodéchets (*mélange des déchets alimentaires et déchets végétaux*) avec PAV pour l'habitat collectif et centre bourg.
2. Collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire (PAV).
3. Collecte en porte à porte des déchets alimentaires en bac spécifique de 60L avec PAV pour l'habitat collectif et centre bourg.

Les premiers retours après présentation de ces scénarios en conférences des maires ou en réunions publiques laissent entrevoir que sur notre territoire qui est majoritairement rural, la meilleure solution pour le tri des déchets alimentaires soit celle du compostage complétée par des PAV pour l'habitat collectif et les centres bourgs.

Le scénario à déployer sur le territoire sera présenté au vote du comité syndical de mars 2024 afin de nous permettre d'étudier plus finement

l'impact sur les investissements (bacs, conteneurs, sacs...) et sur notre marché de collecte qui court jusqu'en 2026.

Beaucoup de sujets doivent encore être débattus, comme les sacs pour PAV (sacs à fournir aux usagers ou pas ? Qui les finance ? Quid du bio-seau ? Comment procéder au nettoyage/désinfection hebdomadaire des conteneurs des PAV ? Trouver des emplacements sur chaque commune...

Et n'oublions pas que nous rencontrons un problème majeur à ce jour : nous ne disposons pas de centre de traitement de ces déchets sur notre territoire ! Aucun établissement n'a reçu l'agrément du Préfet !

Enfin, **le tri des biodéchets aura un coût qu'il faudra accepter** (*augmentation de la TEOM*) ou **compenser** par la réorganisation du service de collecte (*baisse des fréquences des autres collectes, suppression de la collecte des déchets végétaux*).

Autant de questions que les élus de la CACPB devront trancher.

Résultats du sondage sur les transports transmis à TRANSDEV

Deux mécontentements majeurs recevables pour IDFM : insuffisance de la desserte de la gare routière de Crécy que ce soit par la ligne 8 A que par le TAD et la desserte des lycées de Meaux.

Nous les avons transmis au Vice-Président du Département en charge des transports, au Directeur Général d'IDFM (remis même en mains propres) et bien sûr à Transdev et au Vice-Président de la CA CPB en charge des transports avec lesquels nous avons parlé des pistes d'améliorations.

Elles vont dépendre des moyens supplémentaires à accorder par IDFM à notre périmètre :

1. Nous avons **demandé le dédoublement du TAD** qui évolue dans un périmètre beaucoup trop grand.

L'idéal étant de le faire circuler sur le trajet de l'ancienne 8A. Jusqu'en 2021 nous avions 1 rotation toutes les ½ h en heures de pointe et 1 rotation par heure en heures creuses. Malheureusement les comptages en heures creuses étant inférieures à 5 passagers, IDFM a remplacé cette desserte par le TAD.

2. Nous avons demandé un renforcement de la ligne 18 vers les lycées de Meaux :

⇒ notamment qu'un des cars de cette ligne passe par Bouleurs pour éviter la rupture de charge en gare de Crécy

⇒ mais surtout de permettre un départ plus tardif de bouleurs et un temps de trajet plus court.

J'ai moi-même transmis ces demandes au Directeur d'IDFM en personne début décembre et j'attends sa réponse.

D'autre part, les demandes de développement de l'offre de transport pour le hameau de Sarcy ne peuvent aboutir en ligne régulière car il faut pouvoir justifier de 5 à 10 personnes par rotation. Le seul espoir est le dédoublement du TAD.

Beaucoup d'animations pour Noël entre le 12 novembre et le 16 Décembre organisées par la Commune, le Comité des fêtes, la F.C.P.E., et la Directrice de l'école avec son équipe



Le Père Noël a distribué aux enfants de **maternelle** un petit livre offert par la Mairie ainsi qu'un **chocolat** offert par les parents d'élèves

La commune vous avait invité à partager un moment convivial à l'approche de Noël en mettant en valeur les poèmes des grands auteurs de la littérature française : Verlaine, Musset, Rimbaud... mis en musique par Frédéric Alagna; avec Debussy joué merveilleusement au piano

Cimetière et Columbarium

Modification du règlement et réévaluation des tarifs : Suite aux dernières inhumations, il est apparu nécessaire de préciser certains détails et d'imposer un état des lieux avant et après l'intervention de pompes funèbres.


La commune a déterminé l'emplacement d'une trentaine de nouvelles concessions et les a fait délimiter par le géomètre pour éviter toute erreur d'implantation.

Cérémonie des vœux communaux

Le Maire et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui aura lieu le **Samedi 20 Janvier à 10H30** À la Maison des Associations

Merci de bien vouloir nous confirmer votre présence par mail accueil@bouleurs.fr **avant le 15 janvier 2024**

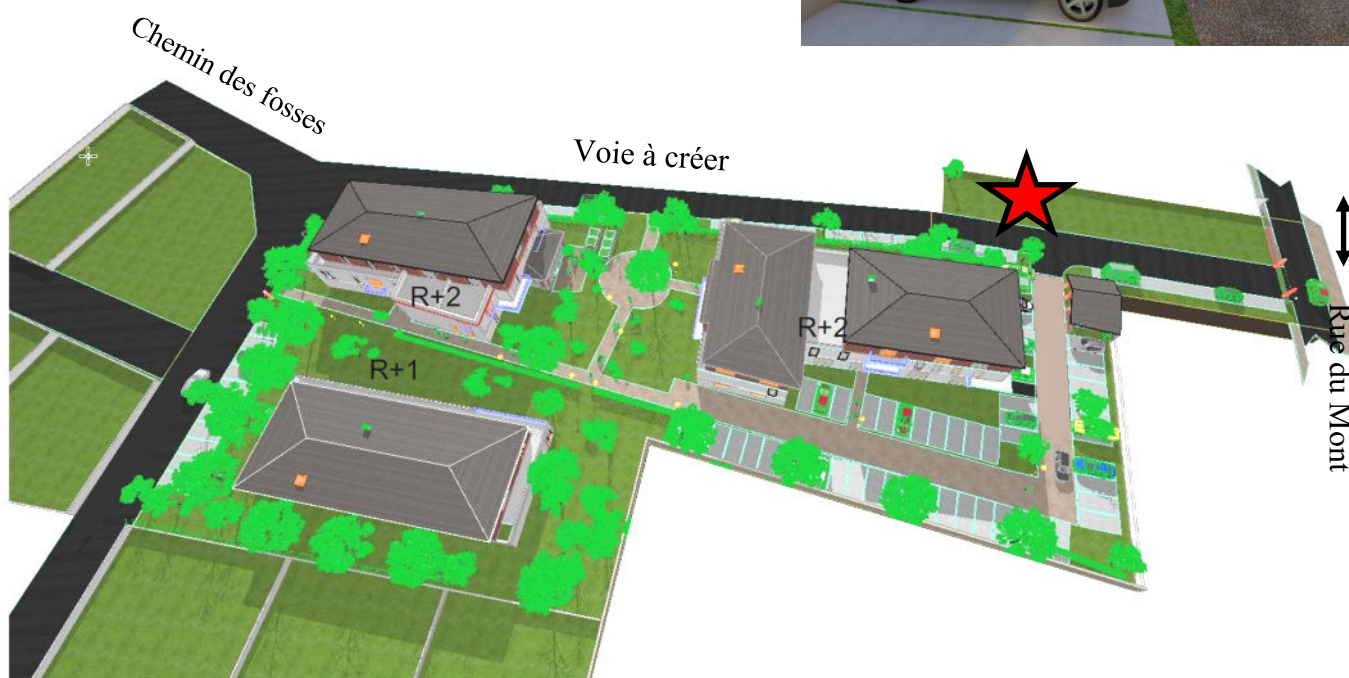
Urbanisme

Acquisition par la commune d'une parcelle rue du Mont ,  sur laquelle il y avait un emplacement réservé au PLU pour réaliser le débouché d'une nouvelle rue en prolongation du chemin des fosses.

L'objectif est d'avoir deux transversales pour desservir le centre du village en répartissant les flux de circulation. Cette rue ne sera pas réalisée avant 2025.

Il était essentiel de l'acquérir dans le cadre du projet de résidence intergénérationnelle prévue dans la zone 1 AU car l'accès de celle-ci se fera par la rue du mont.

Il est également prévu dans la zone 1 AU un lotissement de 19 maisons individuelles.



Retrouvez-nous sur le Web www.bouleurs.fr

Adresse 24 rue de l'église 77580 Bouleurs

☎ : 01 64 63 84 14

@ : accueil@bouleurs.fr

mairiedebouleurs@wanadoo.fr

suivez-nous sur Facebook et Instagram

« j'aime Bouleurs »

La mairie est ouverte : tous les matins

9H à 12H du lundi au samedi et

les vendredis de 14 H à 18H



Pour être informé directement par sms des actualités de la commune, des informations pratiques, boîte à idées, téléchargez l'Application

gratuite sur Play store.

"Je m'appelle Olivia, maman de deux petites filles. J'ai le plaisir de m'installer au sein de la commune en tant que Réflexologue plantaire certifiée et membre de la fédération française des réflexologues.

La réflexologie est une méthode naturelle qui vise à libérer les tensions dans tout le corps. On parle en terme de "zone réflexe" c'est à dire que chaque organe, chaque glande ou partie du corps a sa correspondance au niveau du pied (7200 terminaisons nerveuses sous chacun d'eux).

Elle permet d'activer les fonctions d'autorégulation de l'organisme, par le biais d'un toucher spécifique.

Les pieds sont les racines de notre corps. Prendre soin d'eux c'est Maintenir un équilibre physique, émotionnel et énergétique.

- Maux de tête et de dos
- Trouble du sommeil, Trouble digestif
- Stress, anxiété et tous les symptômes qui les accompagnent
- Jambes lourdes, rétention d'eau
- Douleurs musculaires et articulaires

Un taxi à Bouleurs

Une société de taxi « SENA TAXI » s'est implantée à Bouleurs - pour les longues distances, le transfert aux aéroports et pour les fins de soirées ...



Philippe pour les déplacements parisiens :
06.71.12.80.23

Stephie pour les déplacements sur tout le département 77 : 06.79.60.69.69

Une nouvelle praticienne à Bouleurs

au 1 rue du Mont

Voici son message ci-dessous :



Les bénéfices de la réflexologie



• Symptômes de grossesse

Et tant d'autres...

Un moment de sérénité et de détente immédiate qui a déjà fait ses preuves depuis des décennies.

La réflexologie fait doucement mais sûrement sa place au sein des médecine complémentaire, les mu-tuelles commencent à prendre une partie en charge.